

PRÉSENTATION D'UN PARCOURS SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

I. Introduction : Historique du Magistère d'Orthophonie

Aujourd'hui, 33 années après sa création et suite aux encouragements de collègues spécialistes, j'estime qu'il était nécessaire de faire le bilan de ce parcours de formation, afin d'en souligner le rôle fondamental dans la création de la Chaire d'Orthophonie en Algérie, les objectifs et les résultats, sans omettre le flash-back des événements qui ont jalonné son histoire ; ceci, par le biais de cette revue à vocation scientifique et académique¹.

Ainsi, ce numéro spécial regroupe les réalisations inscrites dans l'œuvre, entreprise en 1979, de création de la Chaire d'Orthophonie, en Algérie, Chaire elle-même fondatrice de la Recherche Scientifique pluridisciplinaire, qui la prolonge, consacrée, aujourd'hui, par l'Unité de Recherches *Neurosciences cognitives - Orthophonie - Phoniatrie (URNOP)*, récemment agréée par la DGRSDT.

La triple composante de cette Unité, regroupant **médecins, linguistes et psychologues**, répond à la définition même de cette discipline. C'est pourquoi, enseignement, corps pédagogique de l'ensemble du cursus académique (Systèmes Classique et LMD), jurys de thèses, colloques, formations continues, la présente revue,... reflètent ce même profil, aux spécialités multiples.

En effet, il fallait théoriser avant d'entreprendre, afin de scruter et d'évaluer constamment et rigoureusement nos objectifs.

Par définition, toute science *prend en charge* les problèmes socio-économiques. On s'est aperçu, dans les années 60, que les tenants des 03 sciences de l'Homme devaient croiser leurs connaissances et conjuguer leurs efforts, afin de les résoudre convenablement.

L'Orthophonie résulte, précisément, de ce croisement² et l'innovation s'impose dans un monde en perpétuelle mutation. N'en retenons, comme argument, que son âge d'existence : à peine une cinquantaine d'années. Il a fallu attendre la rencontre des 03 sciences, bien anciennes en elles-mêmes (mais qui la fondent), afin que soit créée la *psycholinguistique*, science de très grande envergure, tant elle embrasse de domaines, dont l'un sera dénommé *psycholinguistique clinique*, lequel, à son tour, génèrera le concept *Orthophonie*, créé en France en 1950, par Suzanne Borel Maisonny. En 1966, les Facultés de Médecine ont lancé l'enseignement académique d'Orthophonie.

Les premiers pas de ce précurseur s'inscrivent, d'ailleurs, dans la médecine. En effet, Borel Maisonny a commencé ses travaux par la prise en charge des troubles de la phonation, dans les fentes labio-narinales (IALP, 1950). Puis, elle s'intéressera aux problèmes psycholinguistiques et psychopédagogiques, sans exclure *l'audiophonologie*.

¹ Ceux qui voudraient en savoir plus sur cette spécialité, site ci-dessous :
http://www.laboslancom-univ-alger2.dz/pdf/SYNTHESE_HISTORIQUE.pdf

² N. Z., *Psychologie clinique et linguistique dans l'approche aphasiologique*, Revue Neurologique ORTHOMAGAZINE, Masson, Paris, n° 37, novembre 2001, pp. 37-39.

Elle a donc créé ce croisement tridisciplinaire, ce qu'elle n'a jamais écrit et que nous, ses disciples, sommes tenus de comprendre, d'analyser et enfin d'expliquer.

Aujourd'hui, tout ceci est bien connu, mais lorsque cette conceptualisation de la discipline fut développée dans moult articles et émissions médiatiques, dans les années 80³ et à travers le premier livre d'Orthophonie publié en Algérie, *Définition de l'Orthophonie* (OPU, 1982, préface de Blanche Ducarne), lequel (en ligne) fera, à l'échelle nationale, le contenu du module *Introduction à l'Orthophonie* dans le cursus de la licence, cela paraissait tout à fait incongru.

Toute création est, en effet, *provocation*. Du rejet de ses idées, lorsqu'elles sont fondées, naît alors le raisonnement en termes *de défi et d'opposition*, chez le jeune scientifique. En effet, dès 1979, lorsque j'eus en charge la formation, je compris la portée d'un rude, mais pas moins passionnant combat, que je décidai fermement de mener. **Dans mon pays, pas ailleurs.**

Il est difficile, aujourd'hui, d'en nier la réussite. L'Orthophonie est exercée dans les quatre coins du pays, une douzaine d'Universités comptent l'enseignement académique et l'œuvre se poursuit, afin que l'ensemble des établissements du pays en soient dotés.

Outre la grande volonté, j'en avais, en effet, les moyens, puisque je rentrai en Algérie, après avoir été l'élève de Borel Maisonnay elle-même (stages au sein de sa Fondation, rue de Vaugirard), de ses disciples (comme Girolami-Boulinier) et de ses successeurs dans l'enseignement, qui sont autant de médecins, de psychologues, de pédagogues, de phonéticiens,... (comme Bondy, Busquet, Thallandier, Mottier, Moreau, Lehuiche, Ducarne, Signoret, Van Eekhout,...)⁴, lesquels avaient créé, à Paris 6, tous les secteurs de l'Orthophonie qui manquaient à ses travaux fondateurs, entre autres spécialités de cette grande discipline : *la neuropsychologie, la phoniatrie* et le secteur *du handicap mental*.

À mon retour, en 1979, il y avait bien eu, à l'Université d'Alger, l'initiative d'ouverture, par une coopérante française, d'une filière de 02 ans d'"Orthophonie", rattachée, en 1973, aux deux ans de Tronc Commun de Psychologie. Un cursus *spécifique* à l'Algérie.

Cette initiative, peut-être louable, restait, en effet, très lacunaire, car, en fait, **il n'y avait pas de corps encadreur spécialisé ni habilité en Orthophonie**. En plus, **on ne crée jamais une Graduation sans sa Post-Graduation !**

C'est pourquoi je m'attachais à mettre sur pied une formation conforme aux objectifs scientifiques, qui sont les siens.

Aujourd'hui, même si nous devons déplorer le sacrifice des deux premières promotions (1977 et 1978, une dizaine de diplômées) et malgré les obstacles rencontrés, **ce Projet est réalisé** et le **capital Apport** à l'Algérie, la Chaire complète et ses infrastructures de recherches scientifiques,

³ El Moudjahid, 29-30/10/1982 ; Algérie Actualité, 6-12 juin 1985 et 4-10/07/1985 ; Echaab, 19-10-1990, ...

⁴ Après avoir suivi des cursus dont le Diplôme National d'État d'Orthophonie, le Doctorat de 3^{ème} cycle en acquisition avec création d'un test orthophonique en langue arabe (en ligne), qui sera suivi du Doctorat d'État ès Lettres et Sciences humaines en neuropsycholinguistique (en ligne), dans trois (03) universités de la Sorbonne, je suis rentrée en Algérie porteuse de ce projet ambitieux.

Cf. http://www.laboslancom-univ-alger2.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=88&Itemid=96

s'inscrivent dans la modernité : les *Sciences de l'Homme*, nom de la présente revue et les *Neurosciences cognitives*, domaine de recherches de tous nos Projets.

Quitte à bouleverser « l'ordre » établi, il fallait donc créer et surtout imposer et partout en Algérie, **le corps pédagogique spécialisé, dans les diverses pathologies voco-verbales**, avec le souci parallèle de créer et d'imposer la notion de **Maître Assistant en Orthophonie** et non en Psychologie, **afin que soit enseignée chaque spécialité de l'Orthophonie par un Post-gradué et un Docteur dans la thématique du trouble y attendant**. La pathologie vocale, l'audiophonologie et la neuropsychologie, à titre d'exemples, ne peuvent être enseignées par un psychosociologue, lequel ne peut en proposer qu'un historique descriptif, alors qu'il s'agit d'un *soin spécialisé*.

L'objectif à atteindre aussi, est de faire intégrer le spécialiste, si ce n'est à l'heure actuelle, tout au moins demain, **dans l'expertise**.

Tout ceci, en créant le Magistère d'Orthophonie.

Son titulaire sera ensuite Docteur et enfin Chercheur-Expert **en Orthophonie**. Le psychosociologue ne décidera alors plus, à sa place, de l'avenir de sa discipline, au risque de commettre des erreurs.

J'inscris personnellement ces erreurs, lesquelles disparaîtront avec le temps, du fait du progrès constant, dans le cours *normal* des choses : « il n'y a pas de gosses sans bosses »... Seulement, en bon éducateur, il faut savoir en soigner les plaies...

Il fallait donc d'abord obtenir, après plusieurs démarches auprès de la Présidence de la République, le Décret n° 37 du 02 juin 1987 de la **Licence d'Orthophonie** qui remplacera le Décret n° 44 du 23 février 1973 du **Diplôme d'Orthophoniste**, Décret par ailleurs, jamais appliqué puisque l'Université a toujours délivré **le titre illégal** de « Licence de Psychologie Option Orthophonie ». Objectif : « justifier » le statut du psychologue qui enseignait (des données historiques) en Orthophonie, sans être Docteur dans le domaine d'une pathologie orthophonique.

Ceci fut un préalable car **le Magistère ne poursuit, juridiquement, que la Licence et non le Diplôme**.

Importante parenthèse : en mai 1985, lors de la dernière Session des Travaux sur la Carte Universitaire (DES, MESRS, Sidi Fredj), je fis, tout à fait fortuitement, la découverte du **projet de suppression pure et dure de la Filière, de son appellation « Orthophonie » et du recrutement des postes en CHU, du praticien orthophoniste, par les psychologues qui avaient créé le diplôme de 1973**.

En effet, en détachement à Paris 3, afin de finaliser le deuxième Doctorat, je rentrai pour participer aux Journées Nationales de Psychologie de l'IPSE, 8-9 mai 1985, Salle des Actes, au cours desquelles Journées, les responsables de l'Institut me cachèrent l'information, alors qu'avant mon absence momentanée, en septembre 1984, je leur avais confié tous mes PV de CP, en vue de cette Session des Travaux sur la Carte Universitaire.

... Justice immanente, j'assistai in extremis à cette Session de Synthèse et empêchai le désastre, ce qu'ils ne me pardonneront pas. Comme me le diront les Hommes de justice et donc de Science : « c'était un peu ... le coup d'éventail d'El Marsa... ».

Un acte pédagogique des plus criminels de l'histoire de cette Chaire aurait donc eut lieu, n'eut été ma vigilance. En même temps, il eut l'avantage de m'amener à précipiter la soutenance du Doctorat, afin que soit créée d'extrême urgence, l'instance qui stabilisera la Graduation, à savoir la Post-Graduation d'Orthophonie.

En septembre 1987, par l'Arrêté n° 187 du 29 août 1987, de création du Magistère d'Orthophonie, fut alors, non sans de gros obstacles, lancée, la première promotion. **C'était là une première, même à l'échelle internationale.** En effet, si le Canada possède le Doctorat *ès Sciences Biologiques Option Orthophonie* ou *Audiologie*, jusqu'en 2003 (année de sa création en Suisse), puis 2012 (année de la création du Master 2 en France), **cette Post-Graduation n'existait pas dans le monde européen ni anglo-saxon.** Ceci, pour la simple raison que ce sont les médecins qui, spécialistes-Auteurs des classifications, des explications, des systèmes de prévention, des tests et des protocoles de rééducation des différents ordres de pathologies voco-verbales, y enseignent l'Orthophonie.

Psychologues et linguistes, eux aussi spécialisés dans les pathologies orthophoniques, complètent le corps d'enseignants de ces pays, où, sur le terrain, ce n'est pas le psychologue, qui, comme en Algérie, décide pour l'Orthophonie. Progressivement, ils cèderont leur place aux orthophonistes titulaires d'une post-graduation, ce qu'a clairement expliqué l'une des scientifiques, qui a fondé la Logopédie en Belgique, Claire Campolini, lors du Symposium International sur le LMD d'Orthophonie, le 26 mai 2013, au CERIST.

Il fallait donc lancer la discipline, pour ensuite savoir s'en retirer et y contribuer **sur demande du spécialiste**, contrairement à ce qui se passe à l'Université algérienne, **où tout le monde décide pour l'Orthophonie, sauf l'Orthophoniste !!!.**

Ainsi, face à cette aberration, ma stratégie était alors de « les abreuver de spécialités »...

Près de 80 thèses de Magistère, puis de Doctorat d'Orthophonie seront alors soutenues depuis 1990, évaluées, par des jurys tridisciplinaires, malgré les rudes oppositions⁵. Leurs titulaires font, aujourd'hui, le corps des **Maîtres Assistants en Orthophonie**, répandu au sein des Universités, à l'échelle nationale. Le Doctorat d'Orthophonie a créé, à son tour, le corps des **Maîtres de Conférences en Orthophonie**.

Projets sur projets s'en suivront : ANDRS, CMEP, CNEPRU, PNR, colloques, grandioses congrès internationaux de plus de 900 participants, dans des thèmes de plus en plus incompris des « psys », avec très large médiatisation, Sociétés Savantes, Stages des jeunes chercheurs à l'étranger, Formations Continues, Cours hospitaliers objet de publications, Cours Internationaux, Journées d'Étude, Cycles de Stages nationaux, Revues, publications d'articles, émissions médiatiques chaque jour, soutenances de thèses inscrites dans des thèmes de phonétique clinique, de phoniatrie, d'audiologie, de neuropsychologie, de handicap mental, d'adaptation de tests et de techniques thérapeutiques, Laboratoire, Unité de Recherches, ...

⁵ En effet, jointe à ma distinction, par le MESRS, du 19 mai 1991 (Salle des Actes), l'introduction du Professeur de médecine dans les 02 premiers jurys (1990-1991) provoqua un choc tel, que le Département concocta, par détournement d'une liste de présence à une AG syndicale de 60 personnes (que je ne connaissais pas), présentée par l'ex-Chef du Dpt (un Assistant), comme liste d'enseignants démissionnaires si je n'étais pas renvoyée (sic !) de « son » université... Le démenti fut aussitôt visé par une vingtaine d'enseignants, confirmant qu'ils n'avaient signé que leur présence à l'AG (à laquelle j'aurais pu moi-même participer !!) et non la demande de mon renvoi. Outre mon article du Soir d'Algérie du 07-04-1993, p. 4, ce démenti fit étouffer la mascarade et je décuplai le nombre de soutenances (ex. 06 en 1996).

Le fait est connu : toute innovation engendre des réticences. À titre d'exemple, je tiens à rappeler un événement troublant. Le neurologue que j'invitai au jury de soutenance du premier Doctorat d'État d'Orthophonie, en juin 1999, tenta de bloquer cette avancée vers les neurosciences. Aujourd'hui, en 2013, il lutte pour créer des consultations neuropsychologiques, sur la mémoire (sans neuropsychologues), prévoyant même un pôle de neurosciences, tout en nous plaçant sous embargo (sabotage de nos contributions une fois acceptées, aux colloques de neurologie, refus des stages à nos mastérants...).

L'Orthophonie préoccupe aussi, plus que la psychologie, la médecine ORL. Par exemple, au CHU de Tlemcen, notre création de l'audiophonologie dans la démutisation du sourd implanté, sera perçue de façon telle, que le Professeur d'ORL cherchera à faire de ses Assistants, *des phonéticiens*, afin de rendre *superflu* le recours à l'Orthophoniste.

Les anomalies ne touchent donc pas que ceux que le sociologue Guerrig analyse en termes de « semi-instruits, plus dangereux que les analphabètes », elles touchent aussi « les instruits ».

Fruit du Magistère, la première vraie Graduation d'Orthophonie en Algérie, la Licence en Orthophonie, conforme à l'internationale, a été, enfin, créée par l'Arrêté ministériel n° 490 du 07-08-1999. De 04 ans et encadrée par les premiers spécialistes, produit du Magistère, elle corrige les appellations des quelques modules d'Orthophonie de la Filière de 1977 et inclut tous les modules manquants. Le document officiel qui la présente compte la description de chaque cours, conformément aux programmes universels.

La spécificité de cette Licence (pilote, puisque répandue aux autres universités) réside dans le fait qu'elle constituera **le vivier des modules, qui seront les UE de la Licence LMD-2007** (licence-pilote, puisqu'elle aussi, étendue aux autres établissements universitaires du pays). En effet, mis à part l'UE de découverte, *Neurosciences*, que j'ai introduite dans le programme de ce cursus LMD, en février 2007, **aucun autre nouveau module, par rapport à la licence de 1999, n'a été créé ni ajouté en son sein.**

Un grand autre acquis suivit la création de la Licence de 1999, mais seulement au bout de 04 années de démarches et d'écrits : **l'ajout à l'appellation du Département, à l'échelle nationale**, du syntagme « et d'Orthophonie » : *Département de Psychologie, des Sciences de l'Éducation et d'Orthophonie*. En effet, il fallait que *je démontre* durant 04 ans, *qu'on ne peut pas être titulaire d'une Licence de Mathématiques, d'un Département de Physique et Chimie*, que j'indique les systèmes internationaux... et ce, même si la pernicieuse campagne électorale des membres du CSD visant **surtout mon exclusion** de cette instance devenue *décisionnelle* dans les faits (alors que les textes ne lui confèrent qu'un rôle *consultatif*), s'arrangent pour que la composante ne soit faite que d'enseignants spécialistes en Psychologie et en Sciences de l'éducation. Tout cela, dans le but de détourner mes projets et de les falsifier, ce qui se fera...

Un autre important défi demeure donc à relever, bien que, depuis 1990, l'administration ne recrute plus de psychologues comme enseignants dans la graduation d'Orthophonie. Consignons le fait qu'à **ce jour, ce sont des psychologues qui font passer à des orthophonistes, l'entretien de recrutement au poste de MA en Orthophonie**, antinomie parfaite, du simple fait que l'Orthophonie est une discipline autonome, qui ne doit donc être ni assujettie à la psychologie, ni confondue avec elle.

Attestée en Algérie, l'emprise du critère administratif sur le critère scientifique a beaucoup nui au progrès. Il n'en demeure pas moins que cette spécialité **doit juridiquement reconnue comme discipline autonome**, complètement distincte des deux autres Chaires (Psychologie et Sciences de l'éducation), qui, en fait, sont si bien imbriquées l'une à l'autre, qu'elles ne font plus qu'une seule : il n'y a qu'à voir la ressemblance et la redondance des thèmes des thèses, des PG, des CNEPRU, des colloques, des jurys de soutenances, des cursus de formations LMD....

Or, l'Orthophonie n'est pas miscible dans ce mélange de genres. C'est une Chaire complète, puisque, pédagogiquement et scientifiquement, elle est dotée de **sa Graduation, de sa Post-Graduation, de son Doctorat, de ses Projets de Recherches, de son propre objet et de ses propres spécialités**, qui n'ont rien à voir, voire qui se situent aux antipodes de la **psychosociologie**, laquelle envahit de plus en plus, le champ académique algérien, alors qu'elle est dépassée, ne tient plus la route et ne marche que dans les pays du Tiers Monde, à l'heure des *Neurosciences Cognitives*⁶.

Or encore, l'Orthophonie ne partage pas le retard, c'est pourquoi elle ne saurait co-exister davantage avec deux sciences, dont les décideurs ne comprennent ni l'objet, ni la portée, l'excluant, de ce fait, de l'expertise.

C'est pourquoi, le seul moyen de mettre fin aux difficultés rencontrées est de créer, au sein de l'Université, **un établissement (Département ou Institut) d'Orthophonie indépendant**, comme partout dans le monde.

Même si l'heure est à la pluridisciplinarité, la finalité de l'Orthophonie est de comprendre les troubles de la voix, de l'articulation et du langage, fonctionnels ou dus à des traumatismes cérébraux ou autre atteinte organique et d'y remédier. Pour ce faire, elle peut recourir à d'autres sciences, telle l'imagerie médicale, comme elle apporte également sa contribution à la médecine.

Tant que cela ne sera pas compris, les problèmes rencontrés ne seront pas réglés et l'avenir de cette discipline risque d'être compromis...

II. ... Ainsi, ce magistère, qui faisait la fierté de l'Université, a été détruit en 2008...

... Justice immanente toutefois, cet autre désastre n'aura eu lieu, fort heureusement, que **22 ans après la production de l'ensemble des enseignants spécialistes des Universités du territoire national**.

Le point de non retour est acquis aujourd'hui. Ceci est essentiel.

Notons bien le fait que c'est l'inscription de l'intégralité de la promotion de Magistère 2007-2008, les 15 candidats, sous ma direction, qui fit décider de la fermeture, sans appel, de cette Post-Graduation, qui était la fierté de l'Université. Ceci en 2008, par les Comités Scientifiques de

⁶ N. Z., *Le LMD d'Orthophonie et ses entités de recherches en neurosciences cognitives - Algérie/Étranger*, Le Quotidien d'Oran, jeudi 31 juillet 2013, p. 21.

l'établissement, instances, en fait, administratives, puisque, entre autres graves irrégularités, elles sont dépourvues de spécialistes en Orthophonie.

L'ex-DPGRU avait pourtant l'avis favorable à sa reconduction, de la CRC (PV de sa session d'avril 2008), c'est pourquoi son acte demeurera, dans l'histoire, un acte irrégulier et inexplicable. Il y a lieu de déplorer le fait que ce sont les 15 candidats qui en feront les frais, puisque, pris en otage, ils seront empêchés d'accéder au doctorat, ou alors de s'inscrire sous la direction de non spécialistes.

Et comme les dernières promotions de la Licence du système classique avaient droit à leurs études post-graduées, on livra alors le Magistère, en pâture, à une psychosociologue, sous une appellation « fantoche » « Psychologie de l'Orthophonie », qui ne correspond à rien. Conséquence : **outre l'avenir gravement compromis des thèses et doctorats non encore soutenus dans le cadre du Magistère-1987, que nous enviaient bien des pays, y compris européens, cela pose un sérieux problème d'éthique et va à l'encontre du bon sens et de la rigueur scientifique...**

Le problème est d'autant plus grave que cette spécialité a normalement fonctionné et dans l'innovation constante, durant plus de deux décennies, **ce qui est une exception en Algérie**, pays où toute initiative est brisée, avant même de naître !

Une promotion du Magistère « Orthophonie et E-Therapy » a quand même pu être sauvée ; PG créé en 2010-2011, pour remplacer le précédent, détruit, **introduction faite des TIC et de l'imagerie cérébrale**, concepts qui choquèrent les décideurs psychosociologues des CS, habitués aux généralités.

Ainsi et malheureusement, la reconduction parallèle de la PG corrompue « Psychologie de l'Orthophonie » fut aussi un danger pour ce Magistère de pointe. En effet, la loi interdit le dédoublement d'une PG et l'éthique n'autorise pas les deux poids et deux mesures pour les étudiants.

En septembre 2011, donc avant le lancement de la deuxième promotion, je mis alors les responsables face à leurs responsabilités, afin qu'ils choisissent : « la PG corrompue ou la PG *La E-Therapy* », mais pas les deux en même temps.

En l'absence d'une réaction et n'ayant aucun autre moyen d'action, c'est alors moi-même qui ai choisi de fermer ma nouvelle PG et, dans la logique des choses, d'exercer mon droit de retrait de toutes mes soutenances restantes (magistères et doctorats), inscrites dans le cadre de la défunte PG-1987. **Cela signifie que le Premier co-décide, même en Algérie : il n'est pas domesticable.**

Ceci suscitera, évidemment, un tollé général mémorable, sans compter des soutenances détournées au profit d'encadreurs non spécialistes, démunis d'encadrement et assoiffés de promotions, donnant lieu à des thèses avec des analyses et des résultats faux et des soutenances illégales, organisées en catimini.

Ces soutenances permettront, toutefois, aux encadreurs improvisés, d'obtenir, toute honte bue, des **promotions providentielles, à savoir, le grade de « Professeur » en Psychologie... grâce à l'Orthophonie.**

Le dossier n'est toutefois pas clos, à ce jour.

III. Historique du LMD d'Orthophonie

Concernant le LMD, jusque là, seules ont échappé les 03 promotions de la Licence Académique 2007-2008 (promotions 2010, 2011 et 2012 : 215 licenciés) et le Master *d'Orthophonie Spécialité Neurosciences cognitives*.

Un peu *comme l'étincelle qui résiste à tous vents*, ce Master ne doit son existence qu'à 03 contre-expertises très favorables de la CRC, suite à son **indécent rejet par les CS** (CRC 2009 : par **juge et partie** puisque les mêmes « experts » se retrouvent au CSD, au CSF, au CSU et à la CRC).

Autre grave anomalie : en 2010, la licence LMD Académique-2007 sera, nous n'en savons pas encore les raisons, **RE-habilitée** avec, intégralement, mon propre programme. **Du plagiat institutionnalisé**, sans compter que **le concept de reconduction d'Offres n'existe pas dans le LMD**.

Un pire autre fait troublant : en pratique, ce programme-2010, bien que validé par Arrêté Ministériel, sera complètement détruit, à l'Université d'Alger 2, mais, fort heureusement, elle a pu être épargnée au sein des autres universités. La grotesque fraude par substitution de la deuxième année de Tronc Commun de psychologie (des généralités de surcroît) au L2 d'Orthophonie, pré-requis du L3⁷, a été confirmée en novembre 2012, par la DFSG-MESRS, elle-même.

La psychologue qui l'a récupéré à son nom, se retrouve, en plus et grâce à son poste au sein du CSD, responsable d'un doctorat LMD qu'elle appellera « Orthophonie » en 2012, puis, modifié, « Psychologie Orthophonie » en 2013, sans que les programmes correspondants soient rendus publics. Pourtant la réglementation exige bien **la conformité de la spécialité du Responsable à celle de l'Offre demandée, le rattachement de toute Offre à un Laboratoire de Recherche et que chaque Laboratoire doit avoir son site web. L'Algérie a importé le LMD de France, mais sans ses principes.**

Grâce à ce passe-droit administratif, cette subitement devenue la Super-Responsable de mes Offres détournées à son nom, n'a alors, pas manqué non plus, de s'auto-proclamer, responsable d'un Master appelé « Orthophonie », lequel, **sans spécialité**, n'est qu'un simple copier-coller épars, de quelques modules de la Licence de 1999. Il est clair que lorsqu'on n'est pas spécialiste, on ne peut faire que dans l'improvisation !

Grâce à ce passe-droit administratif aussi, l'Offre de Formation en 3^{ème} Cycle « Orthophonie, neurosciences cognitives et E-Therapy », a, quant à elle, été tout bonnement, **subtilisée**, c'est pourquoi, afin d'en assurer une première protection, je l'ai aussitôt mise en ligne.

En tant que première spécialiste, après la création de la Licence Académique en 2007 et afin de compléter le cursus gradué LMD, **il m'appartenait de proposer la première Offre de Licence Professionnelle en Orthophonie.** Une Offre de programme avec **deux Spécialités très cliniques en L3**, adossées à un puissant **Tronc Commun d'Orthophonie pure**, une Offre qui forme réellement au Métier, qui n'a rien à envier à ceux de la France, de la Belgique ou du Canada, de

⁷ N. Z., *Grave dérive et grotesque usurpation au sein du Département de Psychologie des Sciences de l'Éducation et d'Orthophonie de l'Université Alger 2*, El Watan, 18 août 2012, p.18.

grande envergure et à l'internationale, a alors été proposée à l'Université d'Alger 2, en 2011, 2012 et 2013.

Vu son caractère pragmatique et innovant, elle a, elle aussi, tout comme le projet doctoral, été tout bonnement subtilisée. Afin de la protéger, elle a été mise en ligne, puis proposée à nos étudiants-enseignants d'autres universités du pays, afin qu'ils en obtiennent l'habilitation et l'instaurent au sein de leurs Départements.

IV. Ce qui est saboté en Algérie, fait toutefois, le bonheur de pays étrangers...

En effet, le LMD d'Orthophonie de l'Algérie, harcelé, détruit, détourné et falsifié dans son pays natal, est massivement recherché par des pays au niveau scientifique reconnu et qui, comme le Liban, luttent, eux, constamment pour conserver la modernité.

Ainsi en va-t-il pour la Faculté de Santé Publique de l'Université Libanaise, qui **possède déjà le Département d'Orthophonie** alors qu'elle ne compte, depuis les années 90, que la Licence d'Orthophonie (de 04 ans = M1), créée dans le cadre de la coopération libano-française⁸. À sa demande, en avril 2012, suite à sa consultation de nos programmes en ligne, je lui ai donné mon accord pour lui instaurer le Master d'« Orthophonie Spécialité Neurosciences cognitives » puis, le Doctorat « Orthophonie, neurosciences cognitives et E-Therapy ».

C'est en août 2013 que l'Ambassade d'Algérie au Liban, le MAE et le MESRS ont finalisé et agréé la demande de la Convention co-élaborée, co-signée et proposée par le Laboratoire SLANCOM-U. d'Alger 2 et le Département d'Orthophonie de la FSP de l'Université Libanaise.

De la sorte, le projet *algérien* de 1979, prendra l'envergure d'un projet *arabo-algérien* puisque les autorités d'autres pays arabes m'ont aussi saisi au sujet des programmes proposés en ligne.

V. Du magistère-1987 jusqu'à l'URNOP-2013...

Le premier Projet de Recherche en Orthophonie, le CNEPRU T1601/13/87 est né simultanément au Magistère. D'autres projets, intégrant la coopération, les Agences Nationales et la DGRSDT suivront chaque année, doublés des activités de la SAOR et de la SAN.

Il fallait, en effet, non seulement développer ce secteur de Santé Publique, mais aussi, constamment, soutenir cette Post-Graduation, du fait qu'elle était, chaque année, menacée de fermeture.

C'est le concept de corps pédagogique secrété par le Magistère-1987 qui secrètera, à son tour, la notion de Projet de recherche. Les Projets prolifiques à un rythme très régulier ont donné naissance alors, au Laboratoire créé en 2000, lequel, eu égard à son développement lui conférant actuellement la dimension d'un Centre de Recherches (17 équipes et plus de 100 chercheurs), a été promu, en avril 2013, à ma demande et avec l'appui de l'ensemble de ses chercheurs, en **Unité de Recherche : l'URNOP, Unité de Recherche Neurosciences cognitives - Orthophonie - Phoniatrie**.

⁸ Voir programme en 08 plaquettes du S1 au S8, dans le n° 10 de la Revue de l'URNOP, *Sciences de l'Homme*, pp. 70-77.

Ainsi, le Projet de cette Unité, que j'ai intégralement théorisé⁹ et écrit, compte tenu d'une thématique synthétisant tous les aspects actuels de l'étude et de la compréhension de la notion de comportement, dans ses paramètres biologiques, psychologiques et linguistiques, sans en omettre la prise en charge des troubles, **constitue l'étape actuelle des acquis algériens et reflète la dimension novatrice des Sciences Humaines et Sociales.**

Pour rappel, outre ses thèmes actuels et novateurs, c'est la seule UR des établissements de la Région Centre, ce qui, bien entendu, ne sera pas sans remous...

En effet, les habitués des obstacles, forts de « **leurs** » CS, réfléchissent même, actuellement, à un scabreux plan de destruction de ce grand acquis. Cependant, limités et n'étant pas chercheurs ni scientifiques, ce que révèlent leurs CV, ils sont inconscients et ignorent la notion de **PARCOURS** consacré par cette Unité.

Comme le dit Jean de La Fontaine : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point... ».

Et, c'est ce dernier acte qui m'a incitée à faire breveter à l'ONDA, le fruit de plus de 03 décennies de créations, à un rythme soutenu, sans **omettre le texte intégral du Projet de cette Unité.**

VI. La solution : la protection de l'œuvre par l'ONDA s'impose donc...

En attendant la reconnaissance, en Algérie, de l'autonomie administrative de cette Chaire, qui, dans les faits, existe et elle est complète et de grande envergure, **dépassant même celle du pays où l'Orthophonie a été créée, à savoir la France, qui n'a instauré son Master qu'en 2012 et qui n'aura son Doctorat qu'en 2014,** il n'est surtout point question de nous arrêter !

Ainsi, le progrès se poursuit et d'autres nouveaux projets, notamment nationaux et internationaux, sont nés en 2013. Citons, outre l'URNOP et des PNR novateurs dont le premier (y compris dans le monde arabe) dictionnaire virtuel terminologique arabe-français **spécialisé en Orthophonie et Neurosciences**, sera bientôt versé en ligne, un important CMEP-TASSILI avec deux Laboratoires français et la convention algéro-libanaise.

Deux nouvelles spécialités de Master seront aussi proposées pour 2013-2014 : l'une en *phoniatrie* et l'autre en *rééducation neuro-motrice*.

Toujours dans l'attente d'une reconnaissance de cette autonomie et afin de mettre un terme aux fraudes perpétrées de 2007 à 2012 (dont les contrefaçons de la PG et du LMD, à l'Université d'Alger 2, en ma présence et dans ma propre fondation), **le recours à l'ONDA**, instance nationale publique, s'impose donc aujourd'hui, comme seul moyen de les mettre à nu, officiellement. Ainsi, le fruit de toutes ces décennies de travail connu et reconnu par tous, aura son **Extrait de Naissance**, ce qui confèrera à toutes ces pseudo-Offres et de facto, **le statut d'enfant illégitime.**

Ceci, d'autant que la demande estudiantine devient de plus en plus importante et pressante. En effet, la mise en ligne de mes programmes - ce qui, déjà en soit, est une protection de l'œuvre -, suscite l'intérêt de nombreux jeunes de tout le territoire national **et aussi d'autres pays** : j'en ai transféré à

⁹ Le Quotidien d'Oran, loc. cit.

la DFSG des candidatures au Master, de la part d'étrangers, titulaires du M1 d'Orthophonie français.

Mais, sans l'habilitation du ministère de tutelle, des trois plus récents parcours académiques et professionnels (à savoir la deuxième PG, la licence professionnelle et le Doctorat LMD), ces jeunes assoiffés du progrès, feront les frais de la situation qui prévaut : pensant s'être inscrits dans un programme du Pr Zellal, ils tombent dans son contraire...

Afin, notamment, de juguler l'abus de confiance, il fut donc de mon devoir, fait réalisé le 22 juillet 2013, d'entreprendre **une action radicale**, qui, **jointe à l'Histoire de la Fondation** mis en ligne en février 2012, sera rendue publique, en ligne puis, qui fera l'objet d'une information adressée à l'APS, afin que tous les journaux la médiatisent et que les instances internationales soient exhaustivement informées du niveau réel de l'enseignement et de la Recherche & Développement en Orthophonie, atteint en Algérie.

Aujourd'hui, **officiellement protégé à mon nom, par Certificat de l'ONDA**, dont références ci-dessous, ce Recueil de l'ensemble des Programmes que j'ai créés et fait proliférer en Algérie, depuis celui du Magistère-1987, qui deviendra **la source-fondatrice** de tous les autres, y compris l'URNOP-2013, doit, afin de recevoir la carte de consécration définitive de la Protection, garantie morale finale du Brevet Pédagogique, être impérativement publié, selon la réglementation de l'ONDA. C'est donc, là aussi, l'objet de **ce numéro 11 de la Revue de l'URNOP**.

Ainsi, cet ouvrage spécial permettra, dorénavant, à l'étudiant de faire son choix, en connaissance de cause **et de ne plus être leurré dans sa crédulité**.

Sans compter que cette procédure constitue **un rempart contre le manque d'éthique et de déontologie professionnelle**, qui prévalent depuis ces dernières années, au sein de l'Université d'Alger 2, ce sera donc et surtout aussi **un garde-fou**, face aux dépassements rendus possibles grâce à des agréments administratifs et **sans expertise, d'Offres sur-mesure, improvisées au profit d'auteurs sans parcours ni production**, ceci, au détriment d'un secteur de Santé Publique que l'Algérie, malgré ses richesses, ne peut pas importer¹⁰ et de l'avenir de promotions entières, d'étudiants crédules¹¹.

Me taire serait m'en faire complice.

Ma paternité de l'Orthophonie, œuvre de 33 ans de vrai et sincère labeur, constamment objet de **validation par la confrontation internationale**, doit être désormais, **publiée, officiellement consacrée et reconnue**.

¹⁰ Dans sa préface du livre *Essai de définition de l'Orthophonie*, OPU, 1982, B. Ducarne a déploré les prises en charge à la Salpêtrière, de patients algériens, car coûteuses et surtout inutiles, faute de techniques adaptées aux langues maternelles algériennes. Donc, des algériens détruisent ce qu'une étrangère a souhaité pour l'Algérie : la création d'une Orthophonie algérienne-internationale. Je cite aussi ses propos marquants, lorsque j'étais sa stagiaire : « Dîtes à vos responsables de m'envoyer plutôt des bacheliers et non des patients ! ». Du haut de ma jeunesse, je lui promis alors, que je serai à la hauteur, en commençant par adapter son propre test à la langue arabe, objet de mon mémoire sous sa direction (1980) qui sera ce premier livre d'Orthophonie, paru en Algérie. La cerise sur le gâteau, mon administration m'interdit depuis septembre 2010 d'assurer le cours y attenant et instauré en S1-S2 LMD. Je n'en saurai la raison qu'en janvier 2012 : ma découverte, par le biais d'un secrétaire qui sera aussitôt affecté dans un autre Département, **du pot aux roses : la double fraude au niveau de la Licence LMD-2007**.

¹¹ N. Z., *Grave dérive et grotesque usurpation à l'Université d'Alger 2*, El Watan, 18-08-2012.

Le Droit d'Auteur protégé par l'ONDA n'est pas que financier, il est aussi, comme dans mon cas, moral. En effet, travaillant en secteur public et non privé, mais **autonome** par mon CV, **ma décision** d'inscrire à mon nom toutes mes créations pédagogiques et scientifiques, à l'ONDA, est à la fois un **devoir** et surtout **un droit moral, qu'aujourd'hui, je revendique.**

La légitimité de cette revendication est **proportionnelle à mon exclusion de la décision** au sein de mon Apport à la Nation, situation honteuse, voire scandaleuse et unique au monde, créée pour faciliter voire permettre aux incompetents, tous les dépassements et les fraudes ci-dessus prouvées et connus de tous et ce, par un Système qui, assez décrit et expliqué par les spécialistes nationaux et internationaux, demeure condamné à se réviser, afin de rétablir **le respect de l'idée porteuse** et que notre Université récupère sa place des années 60-70, dans le classement mondial. Vivre en importateurs des savoirs n'est point une fatalité.

Cet ouvrage est, enfin, un message que j'adresse à la jeunesse : on peut faire naître du sens et des idéaux, même en Algérie, pays où l'idée est combattue depuis cinq décennies. Les imposer est, en effet, une autre affaire. Il suffit donc de s'armer de la patience du Sage, propre du scientifique, car jamais le mal ne triomphe du bien. Quand on a la compétence, on est capable de se défendre. On rencontre toujours un décideur (celui qui la gère à notre place) éduqué, qui la respectera. Alors, il la fera agréer. C'est à ces rares Hommes là que je dois la création de l'Orthophonie en Algérie. Ils se reconnaîtront. **Qu'ils en soient remerciés.** L'histoire et le pays tout entier le leur comptabiliseront. Quant aux autres, qui se reconnaîtront aussi, lorsqu'il arrive qu'une manifestation nous réunit, ils se dérobent à ma vue. C'est ce sentiment de culpabilité qui, à leur grand déshonneur, fera qu'ils ne se régénéreront plus et laisseront enfin, le champ libre à notre brillante jeunesse, pour la découverte, qui fait la Santé mentale et économique d'un pays.

Et il ne faut surtout **jamais diminuer de son humilité** : celle-ci se mesure à la force et à la quantité des questions que l'on se pose, tentant, à l'infini, d'y fournir des réponses. Ainsi, l'humilité se mesure à la dose de productions mises à la disposition d'autrui, qui en jugera et s'en servira. Il faut donc faire de l'envieux incapable et stérile, qui détruit la créativité, une force, en ne cessant jamais de produire du pérenne, quand on en a les moyens.

Ceci laisse donc prévoir mon jugement de ceux là qui, armadas d'enseignants, accumulent des grades leur permettant d'acquérir salaires, avantages et surtout la décision dans un système qui leur est favorable, **alors qu'ils sont absents dans Google.** On prétend à ce que l'on n'a pas et le prétentieux ne peut pas être un scientifique, il se cherche alors des moyens de le compenser et en Algérie, il a trouvé **le non pérenne : les CS ravageurs du savoir.**

Pour finir, je ne résiste pas à la tentation de rapporter l'histoire de *Djeha*, auquel le fils a posé cette question : *« Père, mais pourquoi donc sèmes-tu des grains de blé et du son d'avoine ? Mais le son d'avoine ne pousse pas ! »*. *« Fils, lui répondit-il, moi je sème tout, mais seul le vrai poussera ! »*...

Le bon grain et l'ivraie ...

Ainsi, non sans immense bonheur d'avoir réussi à cimenter la base de la pierre que j'ai posée en Algérie et aboutissement des innombrables écrits médiatiques qui l'ont précédé, ce Document réunit mes productions pédagogiques et les contenus des Projets, conçus, mûris et produits depuis les années 80, assortis des Accusés de Réception de leur dépôt à mon nom, au niveau des instances universitaires et ministérielles :

- deux Magistère (s) 1987 et 2010,
- Doctorat (Système classique) 1995 ;

Magistère + Doctorat = double instance Fondatrice-pré-requis de :

- la Licence de 1999 (Système classique) elle-même Fondatrice-pré-requis des :
- Licences LMD Académique 2007 et Professionnelle 2011,
- Master 2010 doté de sa spécialité,
- Doctorat LMD 2012 - Formation en 3^{ème} Cycle,
- Le tout consacré par l'URNOP-2013.

L'œuvre est enregistrée à l'ONDA, sous les Références : Dépôt - Protection d'Œuvres/4161/2013 du 22/07/2013 et sous le titre : *LE MAGISTÈRE D'ORTHOPHONIE, FONDATEUR DU CURSUS DE LA CHAIRE ACADÉMIQUE ET DES ENTITÉS DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES EN ORTHOPHONIE & NEUROSCIENCES COGNITIVES - SÉLECTION D'ŒUVRES SCIENTIFIQUES ET PÉDAGOGIQUES DU PR ZELLAL Nacira - PROGRAMMES ET PROJETS.*

La voici donc, document nécessaire à l'opinion scientifique, telle qu'elle a été enregistrée à l'ONDA :